

Rapport de gestion₂₀06



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS

Office Cantonal AI du Valais

Av. de la Gare 15
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 96 10

Agence de réadaptation de Martigny

Av. de la Gare 45
1920 MARTIGNY

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 723 21 34

Agence de réadaptation de Brigue

Gliserallee 13
3902 BRIGUE-GLIS

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 924 47 12

Service médical régional SMR Rhône

Rue des Creusets 26
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 97 10

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE CANTONAL AI

Président

M. Thomas Burgener
Conseiller d'Etat

Membres

M. Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat

M. Dominique Germann
Directeur du CMS de Sierre

M^{me} Véronique Thétaz
Avocate et notaire

M^{me} Rose-Marie Zumofen
Assistante sociale

Table des matières

Quelques chiffres	2
Personnel	
Message du directeur	3
Rapport d'activité	
Demandes de prestations AI et AVS	4
Prononcés (communications et décisions)	6
Projet budget d'assistance	9
Mandats d'enquêtes économiques sur place	10
Service médical régional (SMR Rhône)	11
Mesures de réadaptation d'ordre professionnel	12
Factures examinées	14
Affaires juridiques (oppositions et recours)	15
Prix de la réadaptation professionnelle	
Attribution des prix dans le Bas-Valais	16
Attribution des prix dans le Haut-Valais	17
Relations publiques	18
Perspectives	20

Quelques chiffres

	2006	2005
Premières demandes de prestations AI	2582	2733
Autres affaires/prestations AI	11 024	10 802
Demandes d'allocations pour impotents et de remise de moyens auxiliaires de l'AVS	2564	2534
Prononcés de rentes octroyées	835	943
Prononcés de rentes refusées	553	621
Autres prononcés octroyés	11 351	10 538
Autres prononcés refusés	3 342	3 882
Montant des factures transmises à la Centrale suisse de compensation à Genève	Fr. 67'549'549	Fr. 62'150'479

Personnel

A fin 2006, l'Office cantonal AI du Valais comptait 110 collaboratrices et collaborateurs. Ils étaient répartis sur les différents sites de la manière suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Siège de Sion	48	27	75
Agence de réadaptation de Martigny	3	3	6
Agence de réadaptation de Brigue	2	4	6
Service médical régional (SMR Rhône)	9	14	23
Total de l'état du personnel au 31.12.2006	62	48	110

Message du directeur

Chère lectrice, cher lecteur,



Durant l'année écoulée, nous avons poursuivi la mise en œuvre des changements liés à la 4^e révision AI. La mise en place du Service médical régional (SMR) a pu être finalisée. Les structures ont fait leurs preuves et le SMR peut aujourd'hui compter sur un team motivé de médecins issus de différentes disciplines médicales. Le service de placement a été considérablement renforcé par l'engagement de quatre collaborateurs supplémentaires. Les coordinatrices et coordinateurs emploi mettent leur savoir à disposition des employeurs et des assurés. Ces derniers travaillent également de manière préventive, car il n'est pas rare que des solutions soient trouvées avant qu'une demande AI soit déposée. Les responsables des entreprises sont ici chaleureusement remerciés pour leur précieuse collaboration. C'est le lieu de rappeler que bon nombre d'entreprises valaisannes remplissent leur rôle social de façon exemplaire. Si la détection précoce a été renforcée, c'est grâce aussi à la collaboration que nous avons pu mettre en place avec les assureurs perte de gain. Le succès de la réadaptation dépend dans une large mesure de la rapidité avec laquelle les cas nous sont communiqués. Or, bien des demandes AI nous sont adressées, encore aujourd'hui, trop tardivement par les assurés. Dans ces conditions, tous les efforts entrepris pour maintenir les rapports de travail existants sont les bienvenus.

Assainir l'AI pour sauver l'AVS

L'assurance-invalidité (AI) se trouvait l'année dernière sous les feux de la rampe et cela ne changera pas dans un proche avenir. Il est urgent d'assainir cette œuvre sociale qui est vitale sur le plan de la politique sociale et du point de vue économique. Le Conseil fédéral et le Parlement ont fait les premiers pas: dans un premier temps, il a été décidé de modifier la procédure en matière d'assurance-invalidité. Cette modification qui visait essentiellement à simplifier la procédure AI est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006. La procédure d'opposition a été supprimée et a été remplacée par l'ancienne procédure de préavis. Une participation aux frais de justice a également été introduite devant les instances judiciaires. Le Parlement a adopté au printemps 2006

le 2^e volet du projet d'assainissement de l'AI: à savoir la 5^e révision AI. L'objectif principal de cette révision est de réduire le nombre des nouvelles rentes et d'améliorer les incitations à l'intégration en agissant le plus tôt possible. Avec les mesures de détection et d'intervention précoces, l'Office AI devra, déjà après quelques semaines d'incapacité de travail, recevoir des renseignements au sujet de l'assuré et être capable de mettre rapidement en œuvre des mesures visant à maintenir la place de travail. La création de nouvelles mesures d'intégration doit également permettre aux personnes présentant un handicap psychique de réintégrer le marché du travail. Vous trouverez des informations détaillées sur les nouveautés prévues en matière de réadaptation dans le supplément joint au présent rapport. En sus de cette extension des prestations, la 5^e révision AI prévoit également des mesures d'économie. Celles-ci consistent en particulier en la suppression des rentes complémentaires du conjoint non handicapé et en l'abandon du supplément de carrière lors de la fixation du revenu déterminant. Le référendum contre la 5^e révision AI a abouti. Le peuple sera appelé à voter sur cet objet le 17 juin 2007.

Le 3^e volet du projet d'assainissement de l'AI traite du financement additionnel. Les déficits annuels de l'AI, qui se chiffrent en milliards, sont financés par le Fonds AVS. De ce fait, les liquidités du système commun AVS-AI sont mises en péril. Afin de réduire la dette qui s'élève à plus de 9 milliards, l'assurance-invalidité doit également compter sur des recettes supplémentaires, car les mesures prévues dans le cadre de la 5^e révision AI ne suffiront pas à assainir durablement l'AI.

Le fait que nous soyons engagés dans de nombreux projets de travail ne nous a pas empêché de nous acquitter de nos tâches courantes, ce qui représente plus de 16'000 prononcés. Le mérite revient en particulier aux collaboratrices et aux collaborateurs qui font preuve d'un grand engagement en se dévouant à leur travail. Nous souhaitons également remercier toutes les institutions, organisations et tous les partenaires, sans lesquels un tel résultat n'aurait pas été possible.

Martin Kalbermatten

Rapport d'activité

Demandes de prestations AI et AVS



Demandes de prestations AI	Entrées	Suspens
Premières demandes de prestations AI¹		
En suspens au 1.1.2006		1 406
Nouvelles entrées		
Mineurs	1 153	
Adultes	1 429	2 582
Premières demandes ouvertes		3 988
Demandes liquidées		-2 584
En suspens au 31.12.2006		1 404
Autres affaires/prestations AI	11 024	
Total des demandes de prestations AI	13 606	

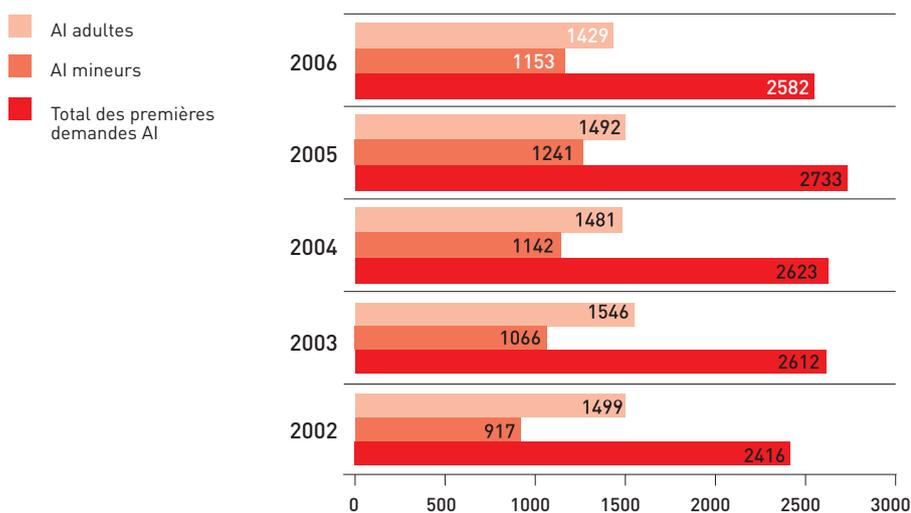
Demandes de prestations AVS²		
Demandes d'allocations pour impotents de l'AVS		
En suspens au 1.1. 2006		260
Nouvelles entrées	1 012	
Demandes ouvertes		1 272
Demandes liquidées		- 918
En suspens au 31.12.2006		354
Demandes de remise de moyens auxiliaires de l'AVS		
En suspens au 1.1.2006		522
Nouvelles entrées	1 552	
Demandes ouvertes		2 074
Demandes liquidées		- 1 557
En suspens au 31.12. 2006		517
Total des demandes de prestations AVS	2 564	
Total des demandes de prestations AI et AVS	16 170	

¹ Sont enregistrées comme premières demandes celles qui entraînent l'ouverture d'un enregistrement électronique des données de la personne assurée et pour lesquelles l'Office AI n'a encore jamais rendu de prononcé. Toutes les demandes émanant de personnes assurées pour lesquelles une prestation a déjà été refusée ou octroyée comptent comme demandes subséquentes.

² Il incombe à l'Office AI de fixer, à l'intention des 102 caisses de compensation ou agences en activité, le degré d'impotence des bénéficiaires de rentes de vieillesse (art. 43bis alinéa 5, LAVS) et de se prononcer sur le droit aux moyens auxiliaires remis par l'assurance-vieillesse (art. 6 OMAV). En AVS, les nouvelles entrées comprennent, sans distinction, les premières demandes et demandes subséquentes.

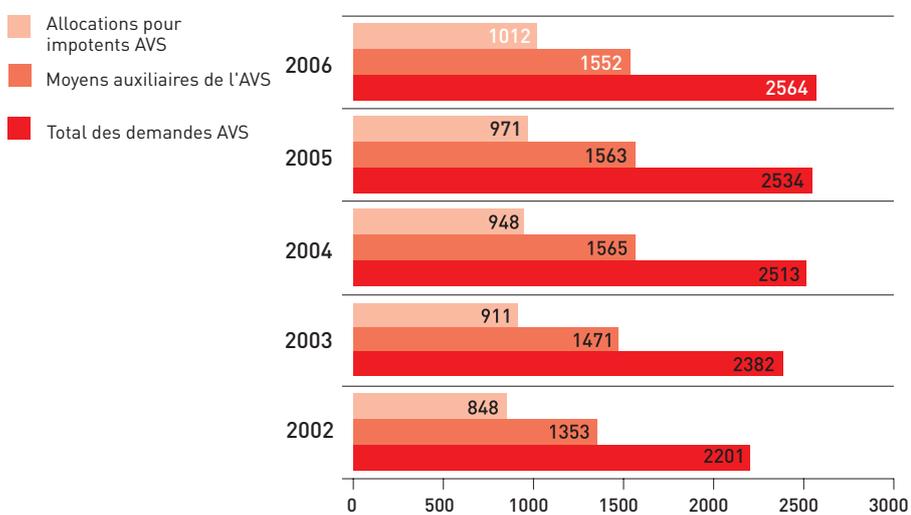
Evolution des premières demandes AI durant les cinq dernières années

Le nombre des nouvelles demandes, par rapport aux trois dernières années, a baissé légèrement. A noter que cette baisse des premières demandes AI est valable pour les assurés mineurs et adultes.



Evolution des demandes AVS durant les cinq dernières années

En 2006, le nombre des demandes AVS a de nouveau augmenté. Depuis 2002, nous constatons une augmentation de plus de **16%**.



Prononcés (communications et décisions)

Inventaire des prononcés

Répartition des prestations accordées ou refusées en 2006

Genre de prononcés	Octroi	Refus	Total
Rentes	835	553	1 388
Rentes : révisions	2 693	103	2 796
Allocations pour impotents	112	255	367
Allocations pour impotents : révisions	366	14	380
Mesures médicales	2 113	704	2 817
Moyens auxiliaires	1 453	247	1 700
Mesures de formation scolaire spéciale (y c. mesures de nature pédago-thérapeutique)	579	29	608
Mesures d'ordre professionnel	1 864	1 214	3 078
Indemnités journalières	62	6	68
Divers (y c. décisions sur opposition)	182	222	404
Total des prononcés de l'AI	10 259	3 347	13 606

Allocations pour impotents	488	211	699
Allocations pour impotents : révisions	215	4	219
Moyens auxiliaires	1 224	333	1 557
Total des prononcés de l'AVS	1 927	548	2 475

Total des prononcés AI et AVS	12 186	3 895	16 081
--------------------------------------	---------------	--------------	---------------

AI

AVS

Sur ces **16 081** prononcés,

la région du Bas-Valais en a rendu **5 835**

la région du Valais central en a rendu **5 771**

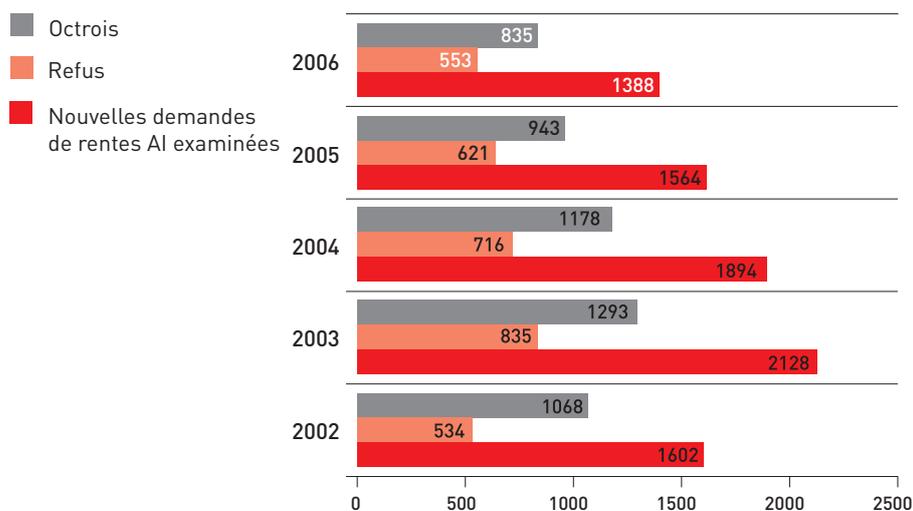
la région du Haut-Valais en a rendu **4 475**

Prononcés de rentes AI

En 2006, **1388** décisions de rente d'invalidité ont été notifiées. Le nombre des demandes de rente a fortement diminué par rapport à ces dernières années. La proportion hommes/femmes est égale à 2005 soit 40% de femmes et 60% d'hommes.

67% des bénéficiaires de nouvelles rentes sont des assurés âgés de 41 à 60 ans. Ce pourcentage n'a pas changé par rapport à 2005.

Comparaison des nouvelles demandes de rentes AI examinées

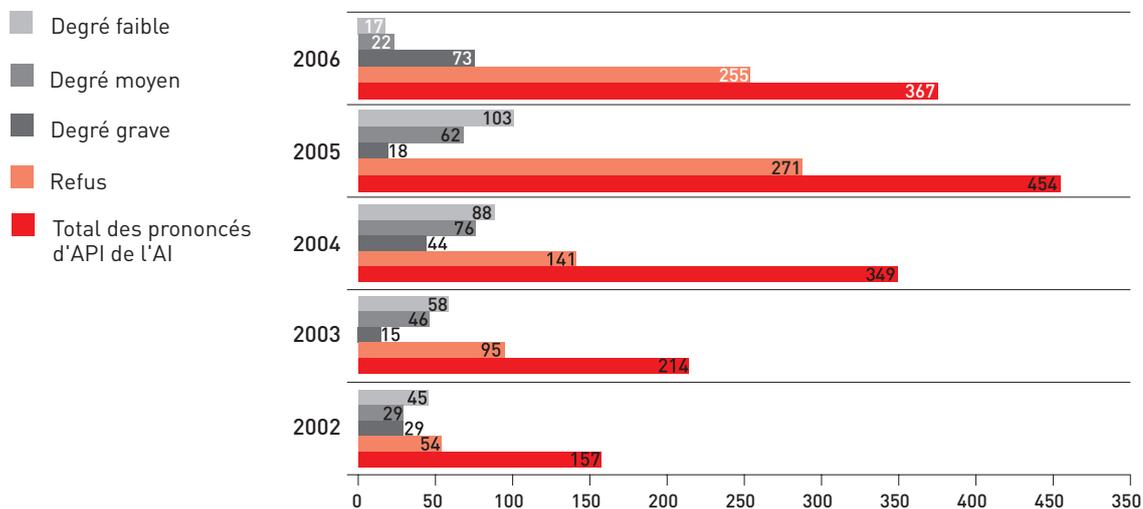


2796 révisions de rentes AI ont été entreprises d'office ou sur demande des assurés :

2545 rentes ont été maintenues, **109** augmentées, **39** réduites et **103** supprimées.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AI

En 2006, nous avons traité **367** demandes d'allocations pour impotents (API) de l'AI. Cela représente une diminution de 87 demandes, soit environ 19%. 70% des demandes traitées ont été refusées.

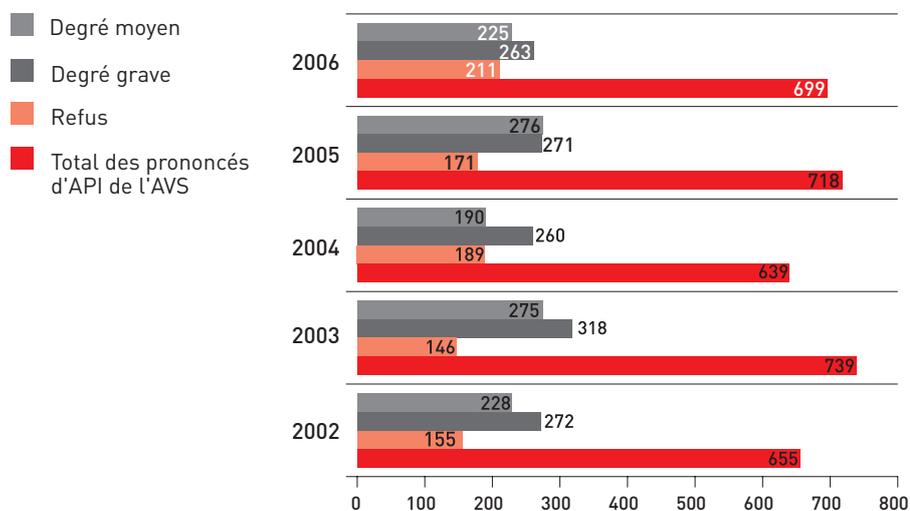


En 2006, nous avons traité **380** révisions d'office ou sur demande des assurés. Les résultats sont les suivants :

297 maintiens, **24** augmentations, **45** réductions et **14** suppressions.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AVS

En 2006, **699** nouvelles demandes ont été examinées. Le nombre des demandes refusées a pour la première fois dépassé les 200. Les demandes octroyées ont légèrement diminué.



Dans environ 65% des **219** révisions traitées, l'allocation pour impotent a été augmentée. **73** ont été maintenues, **142** augmentées, **3** diminuées et **1** supprimée.

Projet budget d'assistance

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Valais participe, avec Bâle-Ville et St-Gall, comme canton pilote au projet « Budget d'assistance », projet limité au 31.12.2008.

Tout projet nécessite dans sa phase initiale des adaptations. Le projet budget d'assistance n'a pas échappé à cette contrainte et les premiers mois se sont avérés relativement laborieux, en ce sens qu'il a fallu rapidement modifier certaines règles en fonction des renseignements recueillis ou expériences faites. Durant ces premiers mois, plusieurs assurés ont pu être déstabilisés devant les incertitudes engendrées par les modifications des directives. Il en est résulté une hésitation à participer à ce projet, voire un renoncement.

Heureusement, depuis le début de l'été 2006, le projet a été stabilisé avec comme conséquence, un regain d'intérêt de la part des assurés, principalement dans la région de Martigny où l'association A Dom soutient activement le projet.

Durant l'année 2006, nous avons enregistré 67 demandes dont 6 d'assurés domiciliés hors du canton du Valais (assurés invités). Ainsi, depuis le début du projet (le dépôt des demandes était possible avant le 1^{er} janvier 2006), 145 demandes, dont 43 hors canton, avaient été déposées au 31.12.2006.

En raison des modifications des directives, nous avons dû, dans le courant du mois de janvier 2006, annuler et remplacer 13 décisions qui avaient été notifiées en décembre 2005.

En 2006, nous avons visité chacun des 42 assurés entrés dans le projet avant le 1^{er} mai 2006 pour contrôler l'utilisation du budget d'assistance et les justificatifs y relatifs. Lors de ces visites, nous avons constaté que, parfois, de réels changements étaient survenus depuis l'entrée dans le projet, voire dans certains cas qu'une mauvaise évaluation des besoins avait été faite à l'entrée dans le projet. Le cas échéant, nous avons adapté les décisions en appliquant les règles de l'AI, soit la nécessité d'un fait nouveau pour la révision, soit une erreur manifeste pour la reconsidération. D'autre part, nous avons procédé à des révisions sur demande. Toutes les adaptations faites l'ont été pour l'avenir.

En 2006, nous avons rendu **150 décisions**, soit :

- 60 octrois
- 13 modifications de décisions non entrées en force
- 30 refus (conditions de participation non réalisées) ou retrait du projet après l'envoi du préavis
- 35 révisions ; ces révisions se sont soldées par 12 maintiens sans changement, 10 augmentations et 13 diminutions
- 8 suppressions par suite de retrait ou d'entrée en internat (conditions de participation non réalisées)
- 2 retraits du projet avant l'envoi du préavis d'octroi
- 2 transmissions à l'un des 2 autres cantons pilotes en raison du déménagement des assurés

Des **67 participants** au projet au 31.12.2006 :

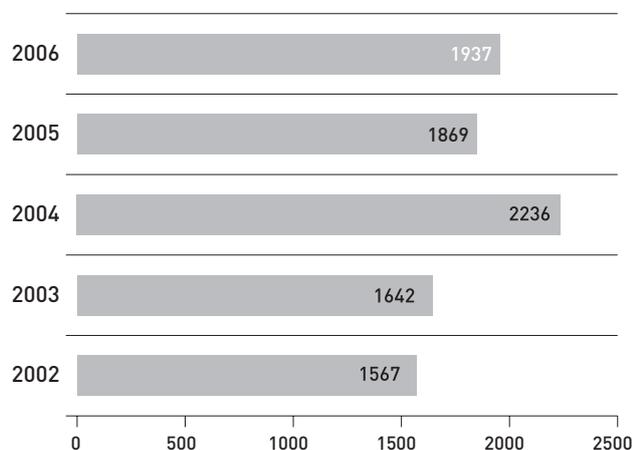
- 38 étaient domiciliés en Valais
- 29 étaient domiciliés hors canton
- 3 étaient sortis d'un home (2 valaisans et un hors canton)
- 40 bénéficiaient d'une impotence de degré grave pour un montant mensuel moyen de Fr. 7'717.-, y compris le forfait de Fr. 900.-
- 17 bénéficiaient d'une impotence de degré moyen pour un montant mensuel moyen de Fr. 3'867.-, y compris le forfait de Fr. 600.-
- 10 bénéficiaient d'une impotence de degré faible pour un montant mensuel moyen de Fr. 1'447.-, y compris le forfait de Fr. 300.-

Mandats d'enquêtes économiques sur place

En suspens au 1.1.2006	333
Régions du Bas-Valais et du Valais central	259
Région du Haut-Valais	74
Mandats confiés en 2006	1937
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1462
Région du Haut-Valais	475
Total	2270
Enquêtes effectuées en 2006	1740
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1310
Région du Haut-Valais	430
En suspens au 31.12.2006	530
Régions du Bas-Valais et du Valais central	411
Région du Haut-Valais	119

Aperçu des mandats d'enquêtes économiques

1937 représente le nombre de mandats d'enquêtes économiques en 2006. Le nombre des enquêtes a augmenté régulièrement durant ces dernières années (le pic de l'année 2004 est dû à l'entrée en vigueur de la 4^e révision AI, qui a engendré des enquêtes supplémentaires)



Service médical régional (SMR Rhône)

Après sa mise en place et sa mise en route en 2005, le SMR Rhône a progressivement complété son équipe, forte à fin 2006, de 19 médecins (pour 12 postes) et de 4 secrétaires médicales (pour 3 postes), placés sous la responsabilité médicale du Dr Maurice Theytaz.

Nous devons malheureusement déplorer le décès, suite à une maladie, de Mme Eva Burgbacher, secrétaire médicale.

Cette 2^e année de fonctionnement a été celle des ajustements et autres réglages des processus de travail, avec le souci prioritaire et constant des assurés, dans le respect de l'éthique médicale, des directives propres à l'AI et de la jurisprudence des tribunaux.

L'activité de médecin SMR demande de riches connaissances et une grande expérience des questions médicales; il doit se familiariser en sus avec les multiples facettes des lois, directives et règlements régissant le fonctionnement des assurances sociales et de l'AI en particulier.

Le savoir et le savoir-faire des médecins SMR Rhône sont encore amplifiés par la possibilité de solliciter, sur place, des spécialistes de l'appareil psychique et locomoteur, disciplines les plus concernées par les demandeurs de prestations AI.

Le médecin SMR Rhône met tout en œuvre pour répondre de façon objective et motivée aux questions qui lui sont posées sur l'atteinte à la santé, les limitations fonctionnelles et la capacité résiduelle de travail. Soit il y parvient sur la base du dossier préparé par le service administratif, soit il demande un examen médical dans le cadre du SMR Rhône ou à l'extérieur suivant la problématique.

La création du SMR Rhône a déjà permis de diminuer de plus de 50% le nombre d'expertises demandées à l'extérieur.

Pour 2006, le bilan du SMR Rhône se présente comme suit :

Pour l'Office cantonal AI du Valais :

- 5587 dossiers traités
- 597 examens effectués par un médecin spécialiste.

Pour l'Office AI pour les assurés à l'étranger :

- 4122 dossiers traités.

L'activité du médecin SMR va se transformer rapidement. Si actuellement sa mission est majoritairement d'évaluer à la manière d'un expert, il va progressivement devenir le co-acteur de la guidance médico-professionnelle qui sous-tend le projet CII-MAMAC et la 5^e révision de l'AI, en vue de soutenir prioritairement l'assuré et lui permettre de mettre en valeur au mieux ses capacités résiduelles.

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

En 2006, 926 mandats d'examens des possibilités de réadaptation professionnelle ont été traités par nos conseillers. Nous avons veillé à porter notre attention sur une intervention rapide, afin de limiter le plus possible la durée d'incapacité de travail et ceci en travaillant sur trois axes :



- par l'intensification d'une mesure que nous avons introduite en 2003 déjà, **les entretiens précoces**. Il s'agit de faire un tri de toutes les premières demandes de prestations, dans la semaine où celles-ci sont enregistrées à notre office, d'attribuer un mandat d'examen à un conseiller en réadaptation, l'objectif étant que la personne soit reçue dans le mois suivant le dépôt de sa demande. A l'occasion de cet entretien, il est procédé à un bilan du parcours professionnel et social, des ressources et des démarches de réadaptation entreprises par l'assuré; un contact avec le dernier employeur est établi, afin d'examiner si une réinsertion au sein de l'entreprise est possible. Si des perspectives de réinsertion s'ébauchent, nous activerons dès lors l'instruction de la demande, afin de mettre en place le plus rapidement possible des mesures de réinsertion. Le bilan de cette mesure est très positif, tant pour les assurés qui ont rapidement un contact avec l'assurance et qui reçoivent une information sur la façon dont l'assurance va traiter leur demande, ce qui a pour effet de les dynamiser en vue de retrouver une solution, que pour l'assurance. En effet, le contact direct nous permet également de mieux cibler l'instruction de la demande, en orientant les investigations en fonction des données récoltées à l'occasion de cet entretien. Cette mesure est également appréciée par le SMR qui, au travers du rapport du conseiller en réadaptation, aura une image plus concrète au moment de son appréciation.

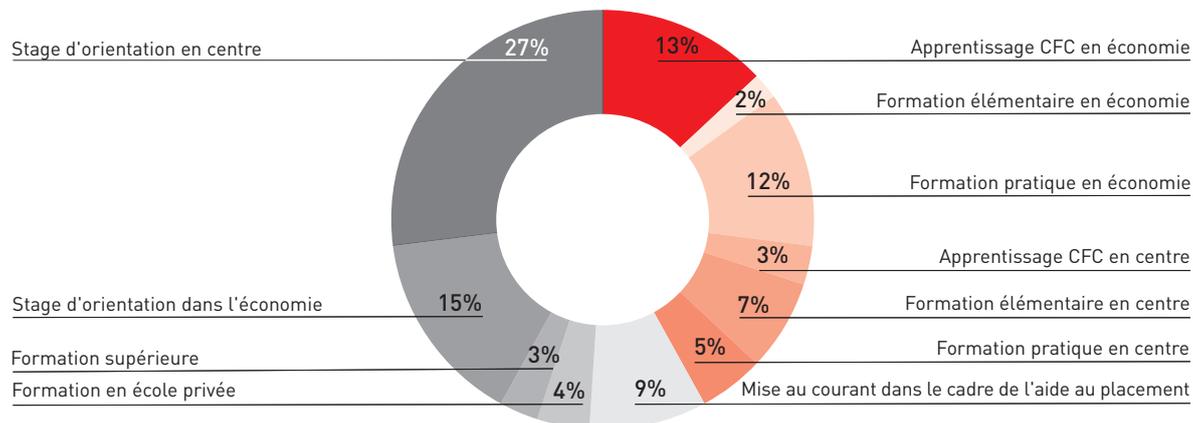
Cette notion d'entretiens précoces a été reprise par l'OFAS dans l'élaboration du concept des mesures de détection et d'intervention précoces de la 5^e révision AI.

- par **l'intensification de notre présence dans les entreprises**. Nos coordinateurs emploi ont mis en place une systématique de visites d'entreprises, dont le but est d'informer les employeurs sur nos prestations et plus particulièrement sur nos compétences en terme de conseils en vue de maintenir à leur poste de travail les collaborateurs atteints dans leur santé. Cette démarche recueille un écho très favorable auprès des entreprises qui souvent ont la volonté de trouver des solutions de réinsertion, mais sont très démunies, ne sachant ce qu'ils peuvent faire. Ce contact privilégié permet en outre de bâtir des rapports de confiance, qui souvent vont déboucher sur la mise en place de stages, voire sur l'engagement de personnes externes à l'entreprise. Le professionnalisme de nos équipes est relevé par les employeurs et nous sommes de plus en plus sollicités.
- par **l'intensification de nos collaborations avec de grandes entreprises** en vue de détecter précocement les situations de collaborateurs en incapacité de travail, susceptibles de devenir invalides. Nos premières expériences menées avec Alcan, Migros, Lonza démontrent le bien-fondé de cette mesure, que nous avons élargie à d'autres entreprises. Nous travaillons également à cette détection précoce avec des assureurs perte de gain : Groupe Mutuel, Zürich Assurances, CSS, Helsana, Suva.

De cette façon, nous avons déjà préparé le terrain, dans le cadre de ce que nous permet le contexte législatif, pour la mise en place de la 5^{ème} révision AI.

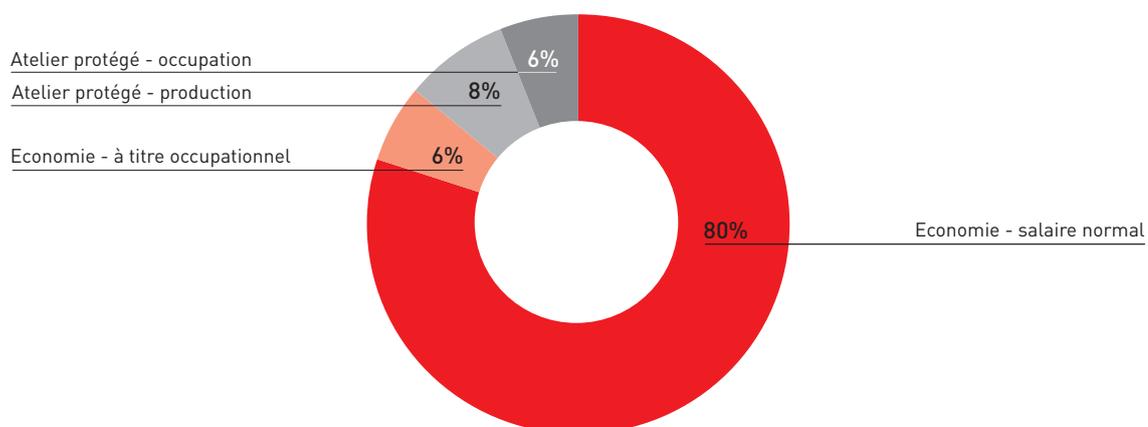
Mesures dans l'économie et en centres spécialisés

Tous nos efforts sont dirigés vers une réinsertion dans le 1^{er} marché du travail. Comme vous pouvez le constater dans le schéma ci-dessous, 51 % des mesures professionnelles mises sur pied (apprentissage, formation élémentaire, formation pratique, mise au courant ou stage en entreprise) se déroulent dans des entreprises. 42 % ont lieu dans des centres de formation spécialisés, les formations en école privée (4 %) ou en école supérieure (3 %) restent des exceptions.



Aide au placement

Autre indicateur positif du résultat de notre action soutenue dans les entreprises, le nombre de placements concrétisés en 2006 : 230 placements définitifs de durée indéterminée ont été enregistrés, dont 80 % dans le 1^{er} marché du travail, avec un salaire correspondant aux normes en vigueur dans la branche. 6 % des personnes ayant bénéficié de l'aide au placement ont également été réinsérées dans des entreprises, mais à titre occupationnel, avec un salaire correspondant à leur rendement et en parallèle l'octroi d'une rente complète. L'intégration dans une structure protégée a été rendue nécessaire pour 14 % des personnes placées.



A fin 2006, **223** personnes étaient au bénéfice de l'aide au placement et en attente d'une solution professionnelle.

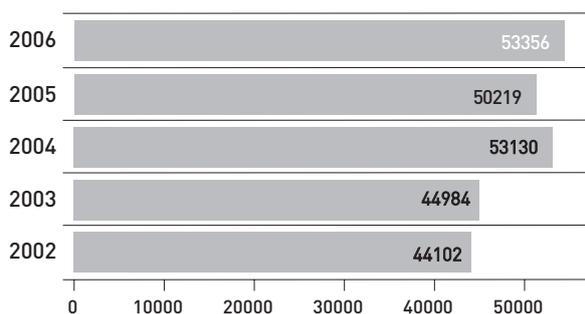
Factures examinées



	2006	2005
AI + AVS		
Nombre de factures examinées (y c. via SUMEX)	53356	50219
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation à Genève	45828	43587
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation via SUMEX	3579	2937
Montant des factures transmises	Fr. 67'549'549	Fr. 60'431'363
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 2'261'117	Fr. 1'719'176
Assurance-invalidité (AI)		
Nombre de factures individuelles	40538	38672
Nombre de factures collectives	17	22
Nombre de factures SUMEX	3358	2792
Montant des factures individuelles transmises	Fr. 63'033'530	Fr. 56'521'293
Montant des factures collectives transmises	Fr. 345'364	Fr. 471'543
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 2'198'239	Fr. 1'689'758
Assurance-vieillesse (AVS)		
Nombre de factures	5273	4893
Nombre de factures SUMEX	221	145
Montant des factures transmises	Fr. 4'170'654	Fr. 3'910'070
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 62'878	Fr. 29'418

Evolution du nombre de factures examinées

En 2006, **53356** factures ont été examinées. Cela représente une légère augmentation par rapport aux années précédentes. A noter que 3949 factures ont été refusées.



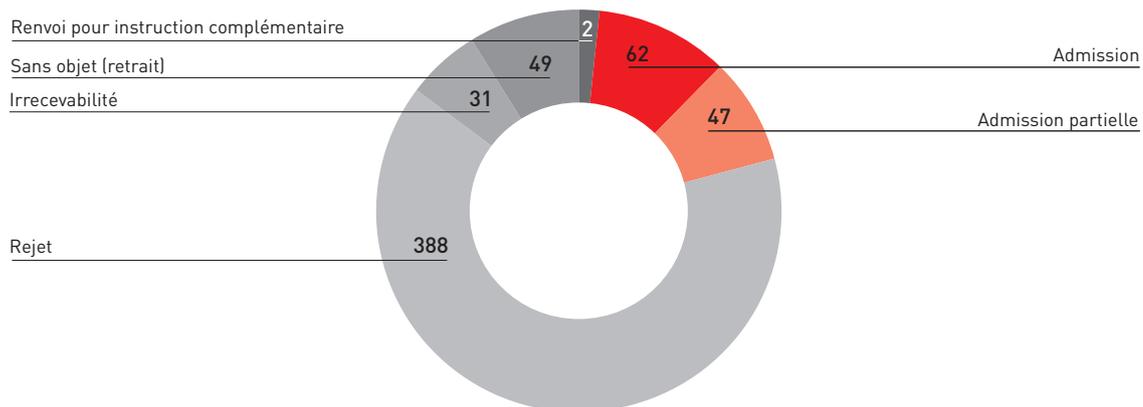
Affaires juridiques

Modifications législatives et changement de procédure :

Depuis le 1^{er} juillet 2006, les décisions des Offices AI ne sont plus soumises à la procédure d'opposition. Cette procédure a été remplacée par la procédure de préavis (art. 57a LAI, en vigueur depuis le 01.07.2006). Les personnes assurées reçoivent depuis lors des projets de décision. Elles disposent d'un délai de 30 jours pour s'exprimer. A l'échéance de ce délai, une décision sujette à recours est notifiée.

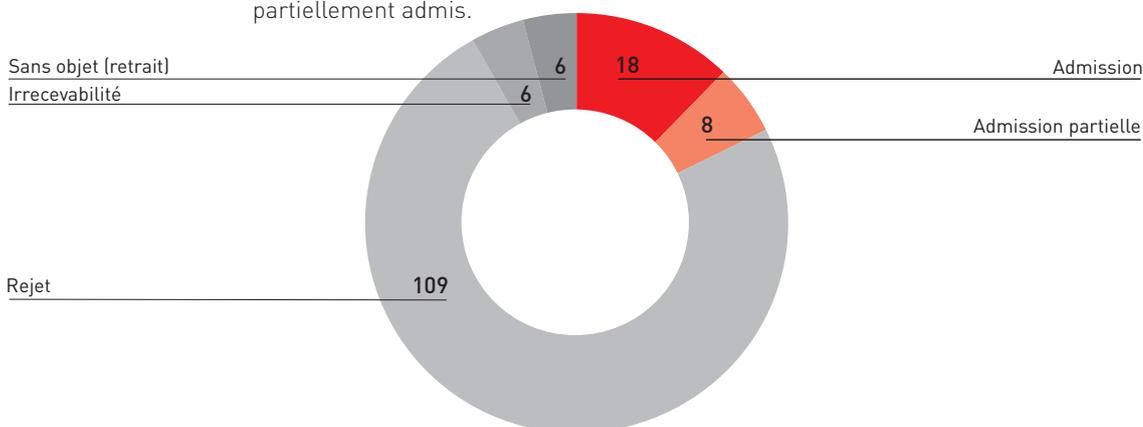
Oppositions

Au total, **398** oppositions ont été déposées en 2006. 579 dossiers ont pu être liquidés au cours de l'année écoulée. A la fin de l'année 2006, 131 dossiers étaient encore en suspens.



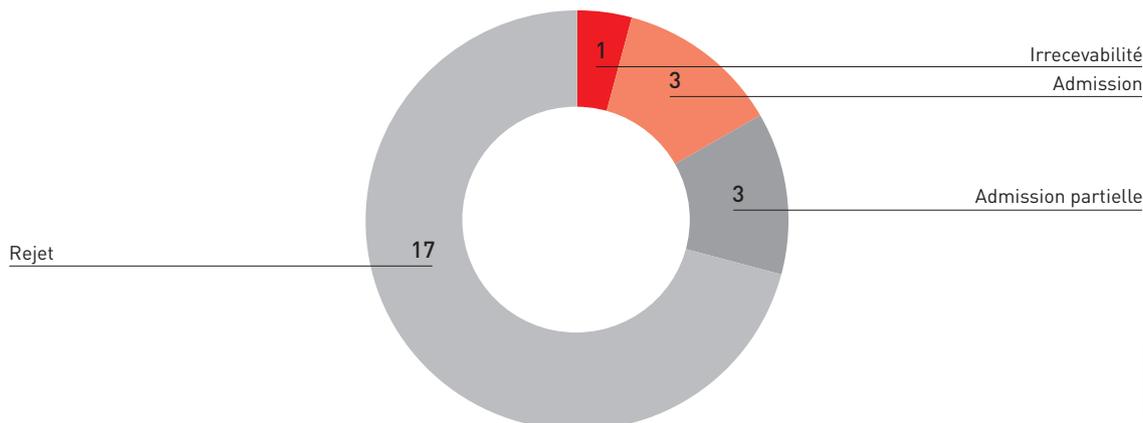
Recours auprès du Tribunal cantonal des assurances (TCA)

En 2006, **147** recours ont été traités par le TCA. **18%** de ces recours ont été admis ou partiellement admis.



Recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA)

Sur les **24** recours de droit administratif formés par les assurés et traités par le TFA, **25%** ont été admis ou partiellement admis.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Valais romand

Mener à terme un apprentissage, malgré des difficultés scolaires ayant nécessité un enseignement spécialisé, et parvenir à achever une formation élémentaire, suivie de l'obtention d'un CFC de gestionnaire en logistique.

Obtenir un CFC d'employé de commerce après un grave accident de circulation et une longue rééducation et une fois sa formation terminée, se lancer un nouveau défi en tentant d'obtenir un brevet comptable.

Malgré l'obtention d'une rente en raison d'une importante atteinte à la santé, trouver, au prix de grands efforts et d'une énorme volonté, un poste adapté, réparti entre deux employeurs, selon la saison et gagner la confiance de ceux-ci.

Suite à des problèmes de santé à répétition, trouver un nouvel apprentissage, sans période d'incapacité de travail prolongée et mener à bien sa formation de type CFC dans le domaine de la chimie.

Tels sont les parcours des lauréats du prix de la réadaptation professionnelle qui a eu lieu le 6 octobre 2006, dans le cadre de la Foire du Valais :

- Mme Jessica Gaillard
- M. David Curschellas
- M. Yannick Monney
- M. Xavier Bruchez

M. Alard du Bois-Reymond, vice-directeur de l'OFAS, domaine de l'Assurance-Invalidité, a relevé les efforts particulièrement méritants des lauréats et insisté sur la prise en charge précoce des situations en vue d'éviter une invalidité à long terme. A cette occasion, il nous a apporté son message au sujet de la 5^e révision AI. Sa présence à l'occasion de cette cérémonie nous démontre le souci de l'OFAS de mettre encore plus, dans les années à venir, tous les efforts dans le domaine de la réadaptation et ceci le plus tôt possible.

Les lauréats du jour et l'Office AI sont bien conscients que ces trajectoires méritoires n'auraient pas été possibles sans les employeurs. Nous avons tenu à récompenser l'entreprise Hünerwadel & Häberli, par son directeur M. Pascal Gillioz, pour l'attention qu'elle porte à la formation des

jeunes et à l'engagement de personnes atteintes dans leur santé.

Quant au prix spécial 2006 de la Loterie romande, il a été remis à la troupe de l'Evadé, par M. Pascal Romailier, qui offre l'opportunité à des personnes souffrant d'un handicap mental de suivre des cours de théâtre, ayant abouti à 3 spectacles. Leur amour du théâtre et leur inébranlable ardeur au travail nous donnent une grande leçon de vie.

Dans le cadre de son allocution, M. Thomas Burgener, président du Conseil d'Etat et du Conseil de surveillance de l'Office AI a relevé la participation active de l'Office AI du Valais dans des groupes de travail pour la mise en place de la 5^e révision AI ou dans le cadre du projet national CII-Mamac (évaluation commune de situations complexes entre AI, chômage et aide sociale). Il a également amené son message quant à la mise en place de la nouvelle répartition des tâches entre confédération et cantons (RPT), et plus particulièrement ses conséquences sur les institutions. Il a félicité les lauréats pour leur engagement au nom du gouvernement.

Comme chaque année, cette cérémonie qui se conclut toujours par un apéritif offert par la municipalité de Martigny, représentée par Mme Dominique Delaioye, ne pourrait être mise sur pied sans le soutien inconditionnel de la Foire du Valais par son président, M. Bernard Monnet et son directeur M. Raphaël Garcia ainsi que de généreux donateurs :

Procap-ASI Valais romand à Sion, la Banque Cantonale du Valais à Sion, l'Association Chez Paou à Saxon, la Clinique de réadaptation SuvaCare à Sion, le Fond du Dr Repond à Monthey, la Migros Valais à Martigny, Madame Liliane Berclaz à Sierre, la Loterie romande délégation valaisanne, Alcan Aluminium Valais SA à Chippis, la SUVA agence de Sion, le TCS section valaisanne, le Rotary Club de Sion et l'imprimerie des Gentianes à Basse-Nendaz.

Cette 27^e édition du prix de la réadaptation nous a donné l'occasion de remercier tous nos partenaires et de nous rencontrer à l'occasion d'un moment riche en émotions.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Haut-Valais

Le 7 septembre 2006, à la Rittersaal du château Stockalper de Brigue, dans le cadre de la foire commerciale du Haut-Valais, l'Office cantonal AI a honoré trois personnes handicapées pour leur engagement extraordinaire lors de leur réinsertion professionnelle. De plus, pour la deuxième fois, un employeur s'étant particulièrement engagé dans la réadaptation de nombreuses personnes handicapées, a été récompensé.

Ce prix de l'employeur, sponsorisé par l'UBS SA, Brigue, a pu être remis par les coordinateurs emplois de l'agence de Brigue, Madame Troger et Monsieur Furrer, à l'entreprise Lonza SA de Viège. La Lonza SA met à disposition des assurés des places de stages et donne ainsi la possibilité aux collaborateurs potentiels, dans une phase de mise au courant, de s'engager dans une nouvelle activité ou de modifier l'activité habituelle. Le service d'aide de la Lonza est tout à fait remarquable. Les collaborateurs qui travaillent de façon réduite, suite à des atteintes de santé, sont pris en charge par ce service qui les réinsère de manière adéquate.

Trois personnes ont été récompensées par un diplôme et un prix pour leur formation couronnée de succès. Les conseillers de réadaptation de l'agence de Brigue ont présenté les lauréats suivants :

- Mme Corinne Fercher, Glis
- M. Manfred Murmann, Gampel
- M. Tam Huynh Cuoc, Visp

Le prix spécial en faveur d'une organisation ou d'une institution s'engageant particulièrement pour les personnes atteintes d'un handicap, sponsorisé par la Loterie romande, a été attribué à la

société «Tandem 91 – Location de vélos pour personnes handicapées», dont le siège se situe à Gampel.

Monsieur Thomas Burgener, conseiller d'Etat et président du Conseil de surveillance de l'Office cantonal AI du Valais, a félicité les lauréats au nom du gouvernement cantonal. Il a relevé leur volonté, leur persévérance et leur engagement. De plus, il a résumé en quelques mots les retombées de la 5^e révision de l'AI et de la nouvelle péréquation financière dans le domaine des personnes handicapées. Un avantage remarquable de la 5^{ème} révision est le fait que dans le futur, l'AI pourra travailler de manière préventive et sera ainsi impliquée beaucoup plus tôt.

Les hôtes de la fête, la foire commerciale du Haut-Valais et la commune de Brigue-Glis, étaient représentés par M. Louis Ursprung et M. Matthias Eggel.

Cette cérémonie a pu être organisée grâce au généreux soutien de l'association haut-valaisanne des banques Raiffeisen, la délégation valaisanne de la Loterie romande, le Rotary-Club à Brigue, l'UBS à Brigue, la Mobilière Assurances & prévoyance agence générale du Haut-Valais, l'office du tourisme de Loèche-les-Bains, la Banque cantonale valaisanne ainsi que la Suva, agence de Sion.

L'animation musicale de M. Pascal Reichler (Les Granges/Salvan) a fait de cette cérémonie un moment inoubliable.

La cérémonie s'est clôturée par un apéritif offert par la commune de Brigue-Glis, sous les arcades du château Stockalper.

Relations publiques

Nos efforts en matière de relations publiques s'orientent sur 5 axes :

- participation à des groupes de travail cantonaux et nationaux, ainsi qu'à des groupes de réflexion interdisciplinaires
- formation d'étudiants, de professionnels du domaine social et médical, de responsables RH
- information à nos partenaires médico-socio-économiques
- poursuite de la mise en place de modèles de collaboration avec les entreprises
- élargissement de la collaboration avec les autres assureurs.



En 2006, l'implication de notre office dans des groupes de travail, tant sur le plan cantonal que national, s'est poursuivie :

- commission consultative de l'enseignement spécialisé, comité de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle, groupe de réflexion interdisciplinaire avec la CRR, CII-Mamac, voilà des exemples de groupes cantonaux
- sur le plan national, nous sommes également partie prenante du projet CII-Mamac et des projets gravitant autour de la 5^e révision, notamment le dépistage et l'intervention précoces, le pilotage, le management de la qualité, le développement organisationnel. La direction est représentée au niveau des conférences des Offices AI latins et de Suisse centrale et à la conférence suisse.

Sur l'axe formation, nous intervenons dans le cadre de la Haute Ecole pour des cours de politique sociale. Nous sommes également partie prenante de cours postgrades sur la réinsertion et sur la gestion de l'absentéisme. Certains de nos collaborateurs assurent également la formation des candidats au brevet en assurances sociales, sur le thème de l'assurance-invalidité. Notre engagement dans la formation des collaborateurs Suva, plus particulièrement des gestionnaires de cas complexes et des case managers, se poursuit. Dans le cadre du centre de formation des Offices AI latins, plusieurs de nos collaborateurs sont chargés de cours. Des perfectionnements pour du personnel soignant ont été assumés par nos soins (physiothérapeutes, infirmières, médecins...).

L'information de nos partenaires fait partie des priorités de notre office. En collaboration avec la HEVs, la CRR, le Groupe Mutuel, nous mettons chaque année sur pied un forum Réadaptation, dont le thème a été, en 2006 : « Médecins et entreprises : un dialogue complexe ? ». Le Service médical régional Rhône a de son côté, intensifié ses contacts avec la Société médicale valaisanne, les experts médicaux collaborant avec notre organisme. Une information sur le SMR a été dispensée dans le cadre du groupement des médecins-conseils du Valais. Un colloque pluridisciplinaire sur le thème : « Que faire avec un jeune en difficulté face à l'école et à la formation professionnelle ? Mesures AI possibles », destiné aux pédiatres, médecins scolaires, médecins de famille, a été organisé.

Une attention particulière est également apportée à l'information de nos partenaires économiques, notamment les employeurs. Par le biais de visites systématiques, nos conseillers en réadaptation et nos coordinateurs emploi présentent nos prestations intéressantes aux entreprises, à savoir les conseils en vue du maintien au poste de travail de collaborateurs atteints dans leur santé. Ils assurent le suivi des stages, formations, mises au courant et ce service de coaching est une mesure appréciée par les employeurs. A noter que nous poursuivons le développement de notre offre aux entreprises en matière de gestion de l'absentéisme; la prise en charge précoce de personnes en incapacité de travail devient une préoccupation des patrons, qui apprécient nos conseils en la matière, avec pour conséquence de plus en plus de possibilités de réinsertion interne. Cette collaboration précoce, nous l'avons également transposée aux assureurs perte de gain, qui sont vivement intéressés à trouver des solutions concertées et rapides avec notre assurance. HR-Valais, association regroupant des responsables du personnel, nous offre régulièrement sa tribune, afin d'informer nos partenaires sur notre travail.

A l'occasion de tous ces contacts, en plus de l'information sur nos prestations, nous avons, durant l'année écoulée, veillé à sensibiliser nos auditoires respectifs, aux enjeux de la 5^e révision AI. Nous sommes convaincus de la nécessité de créer un terrain favorable à l'implantation des nouveautés et ceci implique une information élargie et répétée, tant le changement de culture s'avèrera important.

En conclusion un grand merci à tous nos partenaires: vous rendez notre mission possible, car sans le marché du travail et sans la collaboration interinstitutionnelle, la réinsertion professionnelle deviendrait «mission impossible».

Perspectives



Comme nous l'avons déjà annoncé au début du présent rapport, l'assurance-invalidité doit faire face à de sérieux défis. Il n'y a d'ailleurs plus de retour possible. Indépendamment de l'issue de la votation populaire du 17 juin 2007 sur la 5^e révision AI, nous souhaitons accroître, dans l'intérêt des personnes handicapées, les efforts entrepris sur le plan de la réadaptation. Il s'agira, en particulier, d'intervenir le plus rapidement possible et de veiller à ce que nos assurés puissent maintenir leur place de travail. Pour ce faire, le travail de conseil envers les assurés et les employeurs occupera un rôle central. En accompagnant de près les assurés qui nécessitent notre aide sur leur voie professionnelle, nous espérons que la réadaptation gagnera en efficacité. Nos efforts ne pourront toutefois être couronnés de succès que si les employeurs continuent à nous soutenir. La conjoncture économique que nous traversons actuellement contribue indubitablement à favoriser cet élan. Nous sommes d'ailleurs persuadés que les entrepreneurs valaisans auront toujours à cœur d'assumer leurs responsabilités sociales.

Dans le domaine de la collaboration inter-institutionnelle avec l'assurance-chômage et l'aide sociale, le canton du Valais va s'engager dans un projet d'envergure nationale. Le Service médical régional (SMR) de notre Office AI va être amené à jouer un rôle important dans ce projet. Les tâches du SMR vont être élargies dans le système social de demain. C'est pourquoi, il sera nécessaire de procéder à un renforcement du staff médical.

L'expérience faite au cours des dernières années a montré que l'orientation innovatrice de notre Office AI et la participation

à des groupes de travail sur le plan à la fois régional, cantonal et national a eu des effets positifs. Dans l'intérêt de nos clients, que sont nos assurés, nous souhaitons poursuivre nos efforts dans cette voie. Nous profitons de la sortie de ce rapport, pour adresser nos plus vifs remerciements à tous les partenaires qui nous accompagnent sur ce chemin. Nous souhaitons également remercier la Caisse cantonale de compensation, le Conseil de surveillance de notre Office AI ainsi que l'Office fédéral des assurances pour la fructueuse collaboration ainsi que pour la confiance témoignée.

Les défis qui nous attendent et la diversité des tâches que nous aurons à accomplir au cours des prochaines années vont mettre nos collaboratrices et nos collaborateurs à forte contribution. Notre travail s'intensifiera tout en restant intéressant. En tant que directeur, je suis fier de pouvoir compter sur une équipe très motivée. Merci à toutes et à tous.

Office cantonal AI du Valais
Martin Kalbermatten, Directeur